



Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du vendredi 5 décembre 2025

Présents :

Jérémie Jacquart / Philippe Mougel / Julien Guillaume / Michel Sauvadet /
Marilyne Namyst / Maurice Levet / Christelle Monier

Pouvoirs : Fabienne Beauger à Julien Guillaume / Rémi Cholley à Philippe Mougel / Marie-
Pierre Amouroux à Jérémie Jacquart / Karine Chambeaud à Marilyne Namyst

Philippe Mougel est élu secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 15

Prolongement du contrat de délégation de service public du camping

Le maire explique que le nouvel exploitant du camping, Huttopia / Only Camp, a été satisfait de sa première saison pour laquelle il a quasi atteint son objectif de CA. L'exploitant demande que la durée de son contrat de délégation de service public soit portée de 3 à 13 ans, afin de lui permettre d'envisager des investissements plus importants qui ne peuvent être amortis que dans la durée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité que la durée du contrat de DSP du camping soit portée de trois à treize ans.

Aménagement des espaces verts du camping

En raison de l'ouverture du camping au public, le maire propose des aménagements paysagers permettant de mieux raccorder le camping à la Couze Chambon : il explique qu'au fil des années, la végétation a formé une véritable barrière végétale le long de la rivière. Ces travaux sont estimés à 5 600 euros HT (abattage, broyage, enlèvement) selon un premier devis fourni. Cette dépense peut être subventionnée à 37 % dans le cadre des Petites Cités de Caractère. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le principe mais souhaite qu'un deuxième devis soit demandé.

Convention de service commun d'instruction du droit des sols

Le maire explique qu'API demande la signature d'un 3^e avenant à la convention d'instruction du droit des sols pour formaliser l'augmentation du coût de certaines prestations, comme prévu dans la convention initiale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cet avenant.

Passage de la place du Riou au domaine public

Le maire explique que la place du Riou relève actuellement des biens privés de la commune alors qu'elle fait l'objet d'un usage public puisqu'elle sert de parking pour le stade et la piscine. Il propose donc de la passer au domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Soutien aux missions locales

Le maire présente une motion émanant de l'Association des maires de France visant à soutenir les missions locales dont les budgets sont revus à la baisse dans l'actuel Projet de loi de finance, principalement en ce qui concerne les actions concernant les jeunes. Le maire propose au conseil d'adopter cette motion.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte cette motion à l'unanimité.

Annulation sur le maintien de traitement en congé maladie

Le maire signifie que la délibération prise par le conseil municipal le 4 juillet 2025 sur le maintien de traitement à 100 % en congé maladie des agents municipaux ne respectait pas le cadre juridique et législatif. La sous-préfecture invite donc le conseil municipal à retirer cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le retrait de cette délibération à l'unanimité.

Demande de subvention d'association

Le maire explique que le club de gymnastique volontaire demande une subvention pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, et selon les règles précédemment définies, le conseil vote à l'unanimité une subvention de 150 euros.

Décisions modificatives de budget

Le maire présente une proposition de décision modificative de budget pour alimenter le chapitre des intérêts.

Chapitre 66 article 66111 + 1000 euros

Chapitre 11 article 60613 – 1000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote cette décision modificative de budget à l'unanimité.

Création d'une commission d'indemnisation

Le maire propose la création d'une commission municipale d'indemnisation. Sa première mission sera d'étudier les demandes d'indemnisation des commerçants de Montaigut-le-Blanc déposées suite aux travaux de réfection de la traversée de bourg au printemps 2025. Le maire propose que cette commission municipale soit composée de trois élus municipaux, mais précise qu'il ne souhaite pas en faire partie. Michel Sauvadet, maire-adjoint, Marie-Pierre Amouroux, deuxième adjointe au maire, et Jérémie Jacquart, conseiller municipal, sont candidats pour être membres de cette commission. Après avoir délibéré, le conseil municipal élit à l'unanimité Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX et Jérémie JACQUART membres de la commission municipale d'indemnisation, et Michel Sauvadet président de cette commission.

Questions diverses

- Le maire souligne que des aménagements seraient souhaitables route de Besse et demandés par des riverains pour ralentir la vitesse des véhicules dans les deux sens sur la section comprise entre la Visade et l'Escargot. Il a interpellé à ce sujet la Direction

départementale des Routes qui travaille sur plusieurs solutions : plateau surélevé, rétrécissements latéraux, chaussidou, tracés au sol, chemin latéral...

- Les Petites Cités de Caractère peuvent prendre en charge à hauteur de 400 euros un reportage photo sur Montaigut. Le maire propose d'abonder la somme de 300 à 400 euros pour obtenir un reportage photo plus complet sur l'ensemble des villages de la commune. Il propose de solliciter les services de Joël Damase, photographe professionnel auvergnat réputé.
- Le maire explique avoir été audité par le Club des Mécènes de la Fondation du Patrimoine pour leur présenter le projet de rénovation des lavoirs et fontaines et solliciter une subvention privée de 3 000 euros. Par ailleurs, la Fondation du Patrimoine a sollicité la Région pour une subvention de 17 000 euros à la Municipalité pour ce projet, la réponse est attendue en janvier. Philippe Mougel rappelle que de son côté, Mons Acutus espère une subvention de 12750 euros du Département suite à sa candidature au Budget écologique citoyen du Conseil Départemental. Des dons privés restent nécessaires pour boucler le budget, leur montant sur le site de la Fondation du Patrimoine s'élève à 2 460 euros.
- L'association Les Filanthropes sollicite la commune pour la mise à disposition gracieuse d'un local pour installer ses machines à tisser et ses travaux de tissage. La commune aimerait y donner suite mais ne dispose plus de local adéquat pour répondre à cette demande.
- Un nouvel acquéreur potentiel de l'ancienne boucherie s'est manifesté. Le prix demandé par la Municipalité est pour le moment de 75 000 euros.
- Les cérémonies des vœux du maire et de l'arbre des naissances seront le dimanche 25 janvier 2026 au matin.
- Le prochain conseil se tiendra vendredi 16 ou vendredi 23 janvier 2026 à 20 h.

La séance est levée à 23 h 10.

Philippe Mougel
Secrétaire de séance

